



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	9	4

**OBJET : 11-2 - VILLA EILENROC -
ESPACE BOUTIQUE - MODIFICATIONS
DES TARIFICATIONS DES ARTICLES**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

159843

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 31 MAI 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 31 MAI 2013

Pour le Maire,



Le Directeur Général des
Services

Stéphane PINTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 24 mai 2013

Le vendredi 24 mai 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 17/05/2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER

Mme Angèle MURATORI à M. Georges ROUX

M. Alain CHAUSSARD à M. Michel GASTALDI

M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY

Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER

Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET

Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER

M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN

M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Khéra BADAoui, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-2 - VILLA EILENROC - ESPACE BOUTIQUE - MODIFICATIONS DES TARIFICATIONS DES ARTICLES

Commission(s) :

Après un an et demi d'existence, la boutique de la Villa Eilenroc est en passe de trouver son rythme. Près de 10 000 personnes ont découvert ce lieu où plusieurs objets ont été proposés à la vente au moment de son ouverture.

Un premier choix qui, aujourd'hui, compte-tenu des premiers éléments d'analyse, demande quelques modifications.

Dans un premier temps, il importe de revoir certains tarifs proposés à la baisse et, dans un deuxième temps, la gamme des produits sera prochainement enrichie.

OBJET	PRIX ACTUEL	PRIX PROPOSE
Cartes postales	1.50 €	1.00 €
Lot de 15 cartes postales	10.00 €	Inchangé
Marque page	1.50 €	1.00 €
Affiche « Villa Eilenroc »	5.00 €	3.00 €
Livret « Villa Eilenroc »	12.00 €	Inchangé
Mug avec signature Eilenroc	7.50 €	Inchangé
Mug avec photo	9.50 €	7.50 €
Set de 6 tasses à café	15.00 €	Inchangé
Stylo bic classique marqué	4.00 €	2.00 €
Stylo chic avec étui similicuir	18.00 €	14.00 €
T-shirt	10.00 €	Inchangé
Polo	16.00 €	Inchangé
Catalogue « Grandeur et Servitude »	6.00 €	Inchangé
Catalogue « 100 ans d'expansion urbaine »	4.00 €	Inchangé
Catalogue « Archives »	4.00 €	Inchangé
Catalogue « Antibes, 2 500 ans d'histoire »	20.00 €	Inchangé
Catalogue « 130 ans de Juan-les-Pins »	10.00 €	Inchangé

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle tarification pour les objets proposés à la Boutique de la Villa Eilenroc.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.11-2 - VILLA EILENROC - ESPACE BOUTIQUE - MODIFICATIONS DES TARIFICATIONS DES ARTICLES -

Date de transmission de 31/05/2013

l'acte :

Date de réception de 31/05/2013

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM1598-13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20130524-DCM1598-13-DE

Date de décision : 24/05/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes